

Filière forêt bois de l'Ain

LIVRE BLANC 2017-2019



Le livre blanc de la filière forêt bois de l'Ain ...

Malgré la baisse sans précédent des dotations de l'Etat, l'exécutif départemental affirme une nouvelle fois sa volonté de maintenir une politique forte en faveur de la filière forêt-bois de l'Ain avec l'adoption de ce troisième livre blanc, définit pour la période 2017-2019.

A l'heure des réorganisations institutionnelles liées à la mise en œuvre de la loi NOTRe, portant nouvelle organisation territoriale, le Département garde la possibilité d'intervenir dans les domaines agricoles et forestiers. Cette politique publique en faveur de la filière forêt-bois doit se gérer dans la proximité. Elle nécessite une connaissance fine du terrain et des acteurs locaux. Le Département assume toute son ambition aux services des territoires et du rayonnement départemental.

Le livre blanc de la filière forêt-bois de l'Ain s'inscrit dans une stratégie globale pour donner à la forêt l'opportunité de révéler tout son potentiel. Cette filière d'activité non délocalisable sera, j'en suis convaincu, la source de nouveaux emplois, et représente un enjeu de développement de territoire en matière d'économie, d'écologie et de cadre de vie.



Damien Abad

Député
Président du Département

... Un programme d'actions concret

L'engagement fort du Département de l'Ain, aux côtés de l'ensemble de la filière forêt-bois, est renouvelé afin de consolider et de poursuivre l'accompagnement de la structuration de la filière départementale, basée sur la production forestière et fortement ancrée dans les territoires.

Le livre blanc de la filière forêt-bois, élaboré en concertation avec la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes et en lien avec le SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes), se décline en 10 actions qui sont décrites dans ce document technique. Il sera pragmatique, proche du terrain et visera à renforcer les aides aux investissements. Il intégrera une dimension économique et environnementale qu'il conviendra de conforter par une gestion durable de la forêt et un soutien aux acteurs économiques.

Il accompagnera les nouvelles synergies qui se mettent en place sur le territoire et notamment avec le projet de Contrat de territoire Dombes-Saône et le projet AVENIR 01, lauréat 2016 de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ADEME et qui poursuit l'objectif de mobiliser davantage de bois énergie tout en développant la production de bois d'œuvre, et ce dans le cadre d'une gestion durable des ressources forestières.

Enfin, il s'articulera avec le Plan Nature du Département qui prévoit de conforter les espaces naturels à vocation économique et environnementale.



Jean-Yves Flochon

Vice-président délégué
à l'aide aux communes,
l'habitat, la ruralité et
l'agriculture

Introduction

Plus de 30% du département de l'Ain est recouvert par des forêts. Elles constituent une richesse pour notre département et présentent de nombreux atouts : économique, écologique, touristique, ...

Avec plus de 200 000 hectares, la forêt de l'Ain génère une activité économique importante qui représente plus de 5 000 emplois directs dans le département. Chaque année, environ 600 000 m³ de bois sont issus de l'exploitation des forêts dans l'Ain et alimentent une filière complète de transformation et de valorisation de cette matière première (bois énergie, bois d'œuvre, bois d'industrie).

Véritable «réservoir de biodiversité», les forêts accueillent un très grand nombre d'espèces animales et végétales du sol à la canopée. Elles constituent des lieux de passage, d'abris ou de nourriture indispensables à la grande faune sauvage (cerf, chevreuil, sanglier, lynx...) ainsi que des espaces privilégiés pour la pratique des activités cynégétiques et pour les randonnées et balades en nature.

Conscient de ces enjeux, le Département de l'Ain a initié aux côtés des acteurs de la forêt et du bois, dès 2009, une politique en faveur de la filière bois. Cet engagement s'est concrétisé, par la mise en œuvre d'un premier livre blanc de la filière forêt bois de l'Ain sur la période 2010-2013, prolongé par un deuxième livre blanc pour 2014-2016.

Le deuxième livre blanc 2014-2016 avait pour ambition de soutenir les différentes étapes clés de la filière en :

- intervenant sur la production de bois (plantation, accessibilité, foncier, préservation de la ressource...),
- encourageant les entreprises assurant l'approvisionnement, la transformation et la valorisation du bois,
- favorisant l'usage du bois énergie.

Cette politique a fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation régulière par les acteurs de la filière pendant 3 ans.

Au cours du deuxième semestre 2016, le Département de l'Ain, en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire et en lien avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, a conduit une réflexion pour la mise en œuvre d'un troisième livre blanc de la filière forêt bois de l'Ain pour la période 2017-2019, livre blanc qui s'articulera avec le projet AMI Dynamic bois : AVENIR01 (*Mobiliser du bois énergie pour construire la ressource forestière de demain*) lancé par l'ADEME et renforcera les actions à destination des milieux forestiers du Plan Nature départemental.

Le Département continuera à s'appuyer techniquement sur la Fédération Interprofessionnelle du Bois de l'Ain (FIB01) et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain (ALEC01 - précédemment Hélianthe) pour mettre en œuvre la politique en faveur de la filière bois autour des 3 axes suivants :

- accroître le potentiel forestier de l'Ain,
- investir pour développer les entreprises et l'utilisation du bois de l'Ain,
- développer une stratégie multi-enjeux pour le bois-énergie.

Contexte et enjeux de la filière forêt bois de l'Ain

1 Le patrimoine forestier de l'Ain

La surface forestière représente 200 000 hectares, soit environ 33% du territoire, avec 66% de forêt privée et 33% de forêt publique pour environ 60 000 propriétaires.

Il existe de très fortes disparités entre les ressources forestières de l'Est et de l'Ouest du département :

- à l'Est, la zone de plaine se caractérise par une prédominance d'essences feuillues et de la forêt privée,
- à l'Ouest, sur le territoire des montagnes du Bugey et du Revermont, couvert à près de 60 % par la forêt, on note une présence dominante des résineux et prédominance des forêts communales.

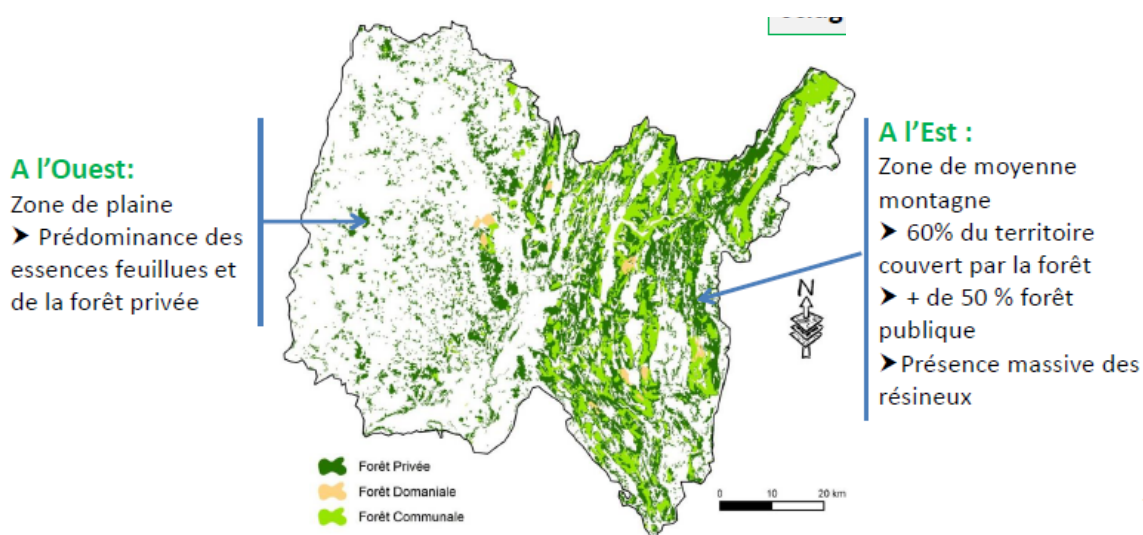


Figure 1 : La forêt de l'Ain

L'observatoire de la ressource forestière des montagnes de l'Ain :

Le deuxième livre blanc de la filière bois a soutenu un projet ambitieux visant à connaître de manière exhaustive la ressource forestière. L'observatoire de la ressource forestière décrit les peuplements forestiers de la moitié Est du département de l'Ain (Pays de Gex, Haut-Bugey, Bugey et Revermont). Il s'appuie sur un réseau de 738 placettes permanentes en forêts privée et publique et intègre le réseau de placettes existantes de la Réserve Naturelle Nationale de la Haute-Chaine du Jura (RNN HCJ) et du Haut Bugey.

Les données collectées permettent d'obtenir une vision globale de la ressource forestière tant sur les problématiques de production, de gestion durable ou de préservation de la biodiversité. Cet observatoire produit des mesures statistiquement fiables sur :

- le capital forestier en 2015 (Composition / essences / répartition publique-privée / pente / structure des peuplements / volume de bois / régions naturelles / renouvellement / semis),
- l'évolution du capital – uniquement pour les placettes recomptées – secteur de la Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaine du Jura (RNN HCJ) et du Haut Bugey (évolution des volumes de bois / renouvellement / prélèvement / mortalité...).

Les conclusions décrivent les peuplements forestiers, la part des principales essences (hêtres, épicéas, sapins et chênes), la répartition selon l'altitude, la pente ou le caractère privé ou public de la forêt.

On voit ainsi apparaître des différences entre le capital forestier public et privé. Par exemple, les résultats sur la répartition des essences selon l'altitude font prendre la mesure des risques phytosanitaires (39% du capital d'épicéas est situé à moins de 875 m d'altitude, donc très sensible aux scolytes) et de la sensibilité au changement climatique (70% du capital d'épicéa est présent sous 1125m d'altitude).

Sur les secteurs appartenant à un réseau existant (RNN HCJ + Haut Bugey), on peut suivre l'évolution du capital forestier entre 2008 et 2015 et établir un bilan de l'exploitation. Sur ce secteur de 30 000 ha, la production annuelle avoisine les 7 m³ / ha et plus de 100 000 m³ de bois sont stockés annuellement (non récoltés). Une augmentation généralisée des feuillus est constatée alors que la progression des résineux n'est observée que sur le secteur de la réserve naturelle. Les récoltes sont plus intensives sur les résineux (65% de la production naturelle) que sur les feuillus (15% de la production naturelle).

D'autres conclusions sont disponibles sur la structure des peuplements (petit bois, bois moyen, gros bois, très gros bois), sur le renouvellement (taux d'ensemencement, perches, semis) et sur les quantités de bois mort et la présence de micro-habitats (arbres à cavités).

Quelques tendances sont communes à l'ensemble des forêts de la montagne de l'Ain. La dynamique forestière est favorable aux feuillus de plus en plus présents (faible exploitation et fort renouvellement). Les forêts résineuses sont vieillissantes et manquent de nouvelles pousses (semis à petits bois). Les résineux sont surtout exploités en forêt publique et il reste une marge de progression en forêt privée. Les indicateurs environnementaux indiquent une bonne qualité de la forêt (quantité de bois morts) avec également des marges de progression (faible densité de micro-habitats).

1.1. Forêt publique

- Surface forêts domaniales: 3 200 ha (10 forêts),
- Forêts départementales et communales : 61 000 ha (245 unités).

Les forêts communales représentent le tiers de la surface forestière du département de l'Ain. Les communes sont des interlocuteurs privilégiés dans la gestion de leurs forêts en particulier dans le Bugey, le Haut-Bugey et le Pays de Gex.

1.2. Forêt privée

- 132 000 hectares de forêts privées, soit 69 % de l'ensemble des forêts,
 - 58 650 propriétaires forestiers,
 - 1,7 hectares de propriété forestière moyenne,
 - 1 500 forêts de plus de 10 hectares représentant 40 % de la superficie forestière.
-
- Principales essences forestières (en forêt de production privée) :
 - Chênes: 39%
 - Hêtres : 12%
 - Autres feuillus : 27%
 - Sapins - épicéas : 16%
 - Autres résineux : 6%

2 L'économie de la filière bois

2.1 Localisation des entreprises sur le territoire

La filière bois représente un enjeu très important pour l'économie et l'aménagement du département. Même si une part importante de la ressource forestière et de l'activité se situe en zone montagneuse, la plaine possède également des richesses forestières et des savoir-faire non négligeables.

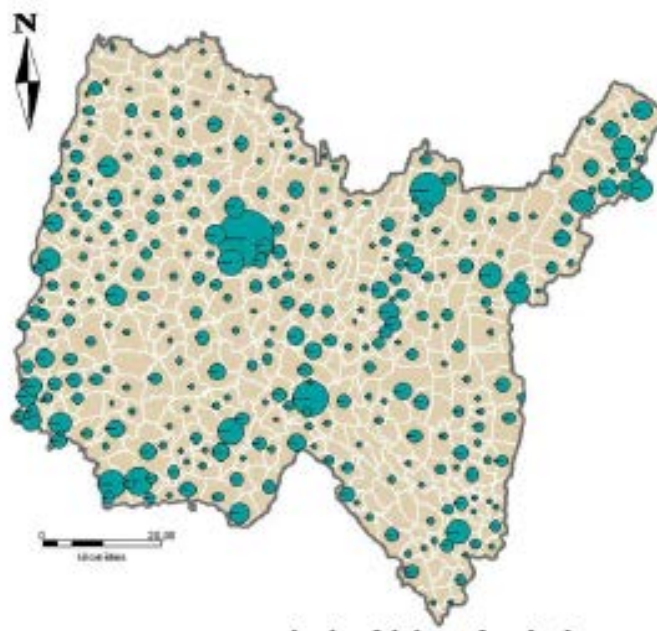


Figure 2. Les entreprises du bois de l'Ain

2.2 L'emploi

Plus de 1 300 entreprises exploitent et transforment le bois. On y trouve quelques grosses entreprises, mais il s'agit en majeure partie de structures de petite taille. Localisées pour la plupart en milieu rural, elles participent au développement local. La filière bois génère 5 000 emplois dans l'Ain.

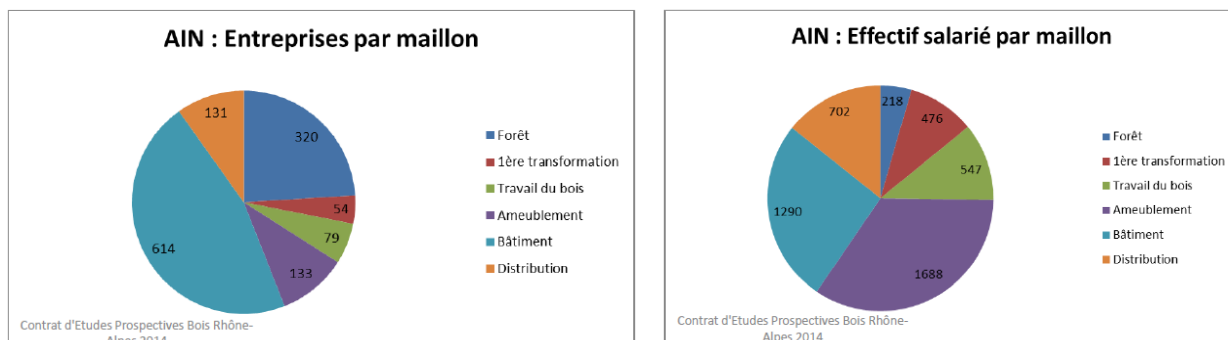


Figure 3 : Les entreprises du bois de l'Ain et les effectifs salariés de la filière

2.3 L'exploitation forestière

A l'origine, bûcheronnage et débardage étaient réalisés par les scieries. Ces dernières ont par la suite externalisé ces activités et ainsi incité leurs salariés à s'installer à leur propre compte. Cette mutation s'est traduite par la création de très petites unités de production : 92% n'ont pas de salarié.

On entend par « bois ronds » toutes portions d'arbres ou de branches obtenues par tronçonnage. En matière de récolte, le volume annuel bois ronds récoltés (hors bois de feu autoconsommé) est de 415 400 m³ dont :

Récolte de bois dans l'Ain en m ³ en 2014		Augmentation / 2013
Récolte bois d'œuvre <i>dont feuillus</i>	309 830 77 119	+ 23% + 47 %
Récolte Bois industrie	43 682	+6%
Récolte bois énergie	61 886	-10%
Totale récolte	415 398	+18%

Tableau 1. Récolte de bois en 2014

Dans l'Ain, la récolte de bois d'œuvre s'élève à 309 830 m³ dont 232 700 m³ de résineux.

Globalement pour le département, deux essences sont majoritaires :

- les "grands Chênes" en surface,
- le sapin en volume sur pied.

Le sapin est l'un des constituants naturels de la flore de moyenne montagne et son exploitation relève de la tradition dans le Bugey. L'épicéa à l'état spontané, situé à des altitudes plus élevées, a été planté massivement après guerre sur des terrains agricoles "à l'abandon".

Les dernières années sont marquées par une augmentation importante de la récolte mais seule la moitié de la production biologique annuelle de la forêt départementale est récoltée à l'heure actuelle.

2.4 La première transformation

2.4.1 Les scieries de l'Ain

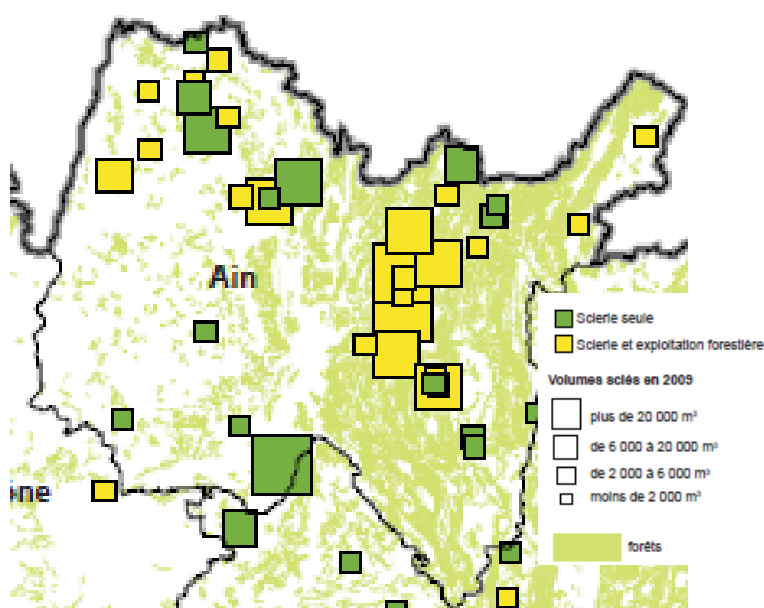


Figure 4. Implantation des scieries

On distingue trois profils de scieries :

- la scierie artisanale : moins de 2 000 m³ de sciages produits,
- la scierie semi-industrielle : de 2 000 à 6 000 m³ de sciages produits,
- la scierie industrielle : 6 000 m³ de sciages produits et plus.

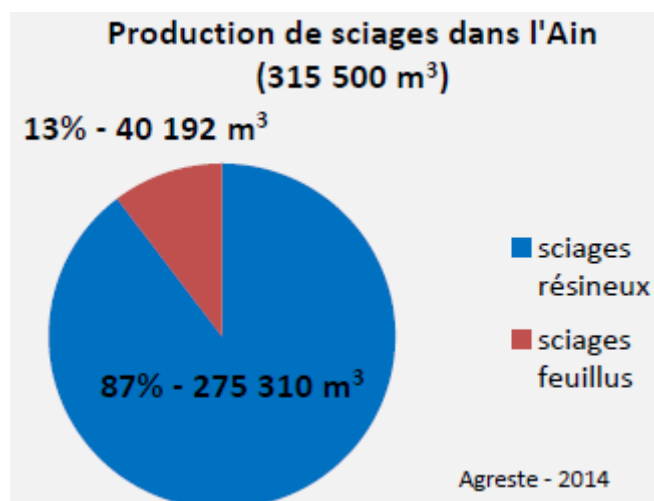
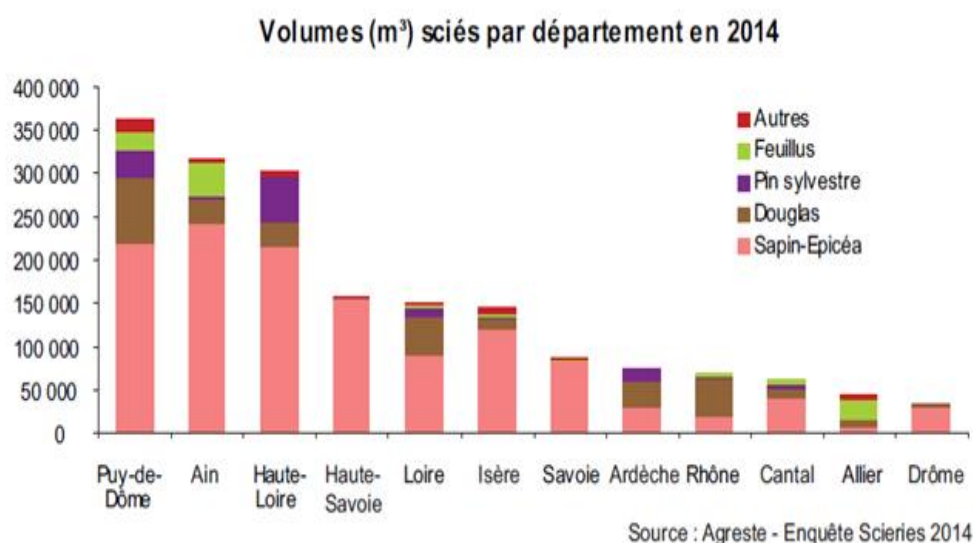


Figure 5. Production de sciages dans l'Ain en 2014

L'Ain compte une trentaine de scieries dont 3 unités produisant plus de 80 000 m³ chacune de bois sciés (Scierie Ducret à Maillat, Scierie Monnet Sève à Outriaz et Scierie Monnet Sève à Saint Vulbas), On dénombre également une dizaine de scieries dont la capacité est supérieure à 6 000 m³.

L'Ain fournit 18% des sciages de la région soit : 315 500 m³ de bois sciés et environ 350 000 tonnes de produits connexes sont ainsi traités localement.



En Auvergne Rhône-Alpes, l'Ain se positionne :

- ↪ Au 2^{ème} rang pour la production de sciages,
- ↪ Au 1^{er} rang pour la production de sciages feuillus,
- ↪ Au 1^{er} rang pour la production de sciages épicea-sapin.

L'Ain se démarque par son importante activité de sciage et par la taille moyenne de ses scieries (11 000 m³/an soit 2 fois la moyenne nationale). Les scieries de l'Ain ont développé des produits à plus forte valeur ajoutée : sciages poncés, rabotés ou aboutés.

La majorité des scieries de l'Ain sont certifiées PEFC et labellisée Marquage CE.

2.4.2 Bois énergie

En raison du nombre important de chaufferies bois individuelles et collectives actuellement en fonctionnement ou en projet dans le département de l'Ain, un travail de structuration de la filière bois énergie a été mené afin de satisfaire les besoins en combustibles.

Au 1er janvier 2016, le département de l'Ain compte :

- 53 chaufferies pour des établissements publics et des réseaux de chaleur pour une puissance totale de 38 588 kW,
- 69 chaufferies dans des organismes collectifs privés pour une puissance de 10 400 kW,
- 750 chaufferies individuelles.

La puissance installée dans le département atteint donc les 60 MW et ne cesse de croître tous les ans. En 2014 et 2015, trois chaufferies de taille importante ont été mises en service : à Bourg en Bresse (4 MW), Belley (3,4 MW) et Oyonnax (11 MW).

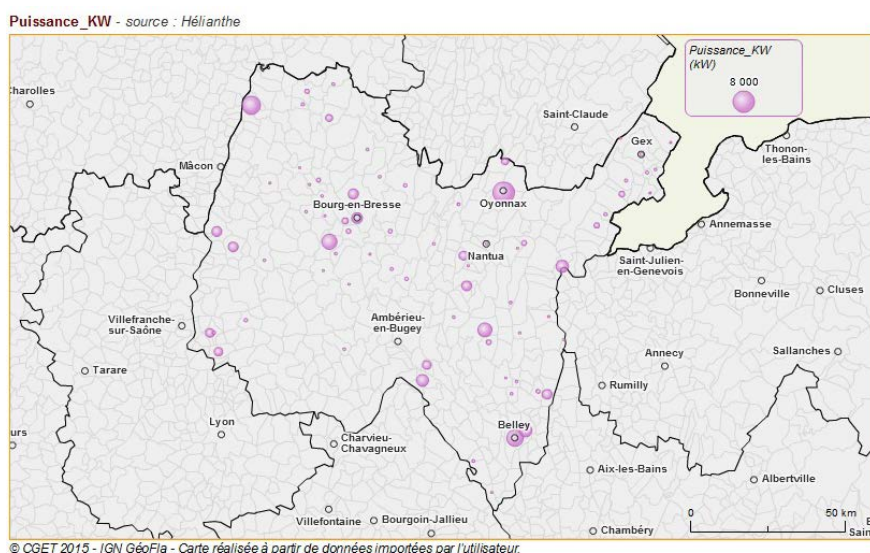


Figure 6. Les chaufferies bois de l'Ain

La consommation totale des chaufferies s'élève approximativement à 62 890 tonnes par an. La production totale des différents approvisionneurs s'élève à 217 000 tonnes par an. Actuellement, le département est exportateur de bois énergie.

	Consommation	Production
Plaquettes forestières	26 366 tonnes	50 000 tonnes
Connexe de scierie	2 700 tonnes	112 000 tonnes
Bois de rebut	22 000 tonnes	55 000 tonnes

Tableau 2. La production de bois énergie

Une étude réalisée sur le bois énergie dans le cadre du deuxième livre blanc, donne un volume net mobilisable de 208 000 tonnes / an pour les plaquettes forestières. Afin de tendre vers ce volume, aujourd'hui irréalisable compte tenu des conditions d'exploitation et du manque d'infrastructures en forêt (piste, dessertes etc.), des actions de développement et de structuration des filières d'approvisionnement locales en bois énergie d'origine forestière sont menées à différentes échelles :

- Département de l'Ain dans le cadre de la politique de soutien à la filière forêt bois à travers le Livre Blanc et l'AMI Dynamic'Bois de l'ADEME : AVENIR 01,
- Bassin de Vie de Bourg en Bresse, Parc Naturel du Haut-Jura et Communauté de communes Haut Bugey avec la mise en œuvre de plans d'approvisionnement territoriaux,
- Communauté de communes du Plateau d'Hauteville avec la réalisation d'une étude de potentiel,
- Communauté de communes du Pays de Gex avec la Charte de stratégie d'approvisionnement en bois énergie du Pays de Gex,
- La nouvelle Communauté de communes d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse (via anciennement les actions du syndicat mixte de développement du bassin de vie de Bourg en Bresse Cap 3B) et de la Communauté et la communauté de communes du Pays de Gex se sont inscrits dans des démarches de territoires à énergie positive (TEPOS) et labellisés par l'état « territoire à énergie positive » pour la croissance verte. Ces deux territoires visent à développer l'autonomie énergétique du territoire notamment via le recours aux énergies renouvelables. Le développement du bois énergie est présent dans le programme d'action de chaque collectivité au travers d'initiatives visant à développer la ressource, développer des plateformes locales d'approvisionnement et inciter le développement des chaufferies bois.

2.5 La seconde transformation

2.5.1 La construction bois dans l'Ain

Dans l'Ain, environ 10 % des constructions nouvelles se font en bois, avec de très belles réalisations.

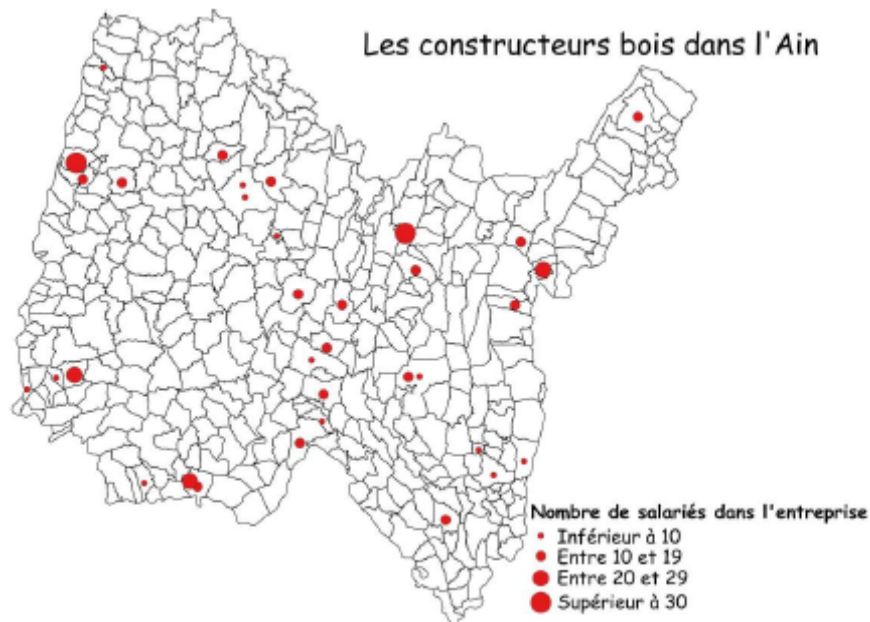


Figure 7. Les constructeurs bois de l'Ain

La demande en construction bois est en pleine croissance. Après avoir accusé un certain retard, l'Ain développe et structure son offre liée à la construction bois. L'activité reste stable malgré la crise dans le secteur du bâtiment, grâce aux travaux de rénovation,

agrandissement ou surélévation. La construction bois permet d'associer des savoir-faire locaux et de l'innovation technologique, commerciale et organisationnelle au sein des entreprises.

L'intérêt que représente le bois pour qu'un bâtiment atteigne de bonnes performances thermiques (bâtiment basse consommation) va constituer la principale entrée pour augmenter significativement la part du bois dans la construction.

Il y a également une nécessité de rapprochement avec la première transformation afin d'améliorer la correspondance des besoins avec l'offre locale et que ce marché en développement profite à toute la filière.

2.5.2 L'ameublement, charpente, menuiserie

Dans l'Ain un peu plus de 150 entreprises travaillent sur ce secteur de la fabrication de meubles, panneaux, parquets, charpentes, avec pour certaines d'entre elles, une renommée internationale. Une entreprise locale emploie plusieurs centaines de salariés. De nombreux indicateurs sont à des niveaux critiques dans cette branche d'activité (baisse de chiffres d'affaire, perte de rentabilité) mais le savoir-faire et la qualité de la fabrication devront permettre à ces entreprises de s'imposer sur le marché aussi bien français qu'à l'export.

565 entreprises de charpente et de menuiserie réparties sur tout le territoire fabriquent ou posent des éléments pour le bâtiment. Cinq entreprises de taille importante se sont spécialisées, soit dans la fabrication de portes ou fenêtres, d'escaliers, ou bien encore de cercueils pour certaines. Elles exportent une grande partie de leur fabrication.

2.5.3 Emballages

Les produits des fabricants d'emballage sont principalement destinés à l'agro-alimentaire (cageots, tonneaux,..) et aux transports (palettes, caisses).

Dans le département de l'Ain, la production de bois de caisserie représente environ 30 % du volume de sciage. Deux entreprises importantes reconnues au niveau national, l'une traitant l'emballage léger et l'autre l'emballage industriel sont implantées dans l'Ain. Il est à noter également une importante fabrication de palettes réalisée par certaines scieries qui se sont spécialisées dans le clouage et par des entreprises ne faisant que de l'emballage.

2.5.4 Tourneur Tabletier

Dans l'Ain le nombre d'entreprises a beaucoup diminué. Celles encore en activité ont beaucoup de difficultés à trouver un équilibre financier. Le volume d'affaire se maintient avec des marchés qui ont tendance à revenir en France. A noter que ce secteur utilisant spécifiquement certaines essences de bois se caractérise par un rapprochement avec la Franche Comté, et particulièrement avec le département du Jura, puisqu'il s'agit là d'un secteur traditionnel du massif forestier "Jura".

3 Programme de valorisation du Sapin du Jura

Etude menée par l'ADIB et portant sur 3 bâtiments du massif du Jura construits en bois local

L'objectif de cette étude menée par l'ADIB (Interprofession de Franche Comté), en partenariat avec FIB 01, est d'évaluer à l'échelle du territoire les impacts économiques et

sociétaux engendrés par l'emploi de matières premières locales et d'entreprises locales dans la construction bois. L'intérêt stratégique d'une telle étude est d'étayer l'argumentaire en faveur de la construction en bois local et d'affiner le calcul et l'utilisation d'un indicateur de proximité qui pourrait prochainement être pris en compte dans les appels d'offres et favoriser ainsi les démarches en circuits courts dans la commande publique.

Cette étude s'inscrit dans le programme de valorisation du Sapin du Jura menée par l'ADIB sur l'ensemble du Massif du Jura depuis plusieurs années.

VisioBois, la Maison de la filière forêt bois de l'Ain, fait partie des 3 bâtiments analysés dans le cadre de cette étude.

4 Offre de formation dans l'Ain

L'Ain est doté d'une offre étoffée de formations aux métiers du bois, allant du CAP au diplôme d'ingénieur et regroupant plus de 400 élèves en formation. Les offres de formation sont variées du point de vue pédagogique : temps plein, alternance, formation continue.

Dans l'ensemble, il existe une bonne complémentarité entre les différents centres de formation grâce aux actions conjointes des Chambres Consulaires et des syndicats professionnels. A noter que les formations présentes dans l'Ain concernent la première et la deuxième transformation du bois. Les formations liées à la forêt ne sont pas représentées dans le département.

Projet de plateforme de recherche et d'innovation porté par la Maison Familiale et Rurale (MFR) de Cormaranche en Bugey

La MFR de Cormaranche-en-Bugey porte un projet de Plateforme de recherche et innovation qui conforterait la formation ingénieur bois en apprentissage mise en œuvre par la MFR et l'ECAM depuis plus de trois ans (première rentrée en septembre 2013). Cette plateforme sera destinée aux ingénieurs mais aussi à l'ensemble des élèves de la MFR ainsi qu'aux entreprises du territoire.

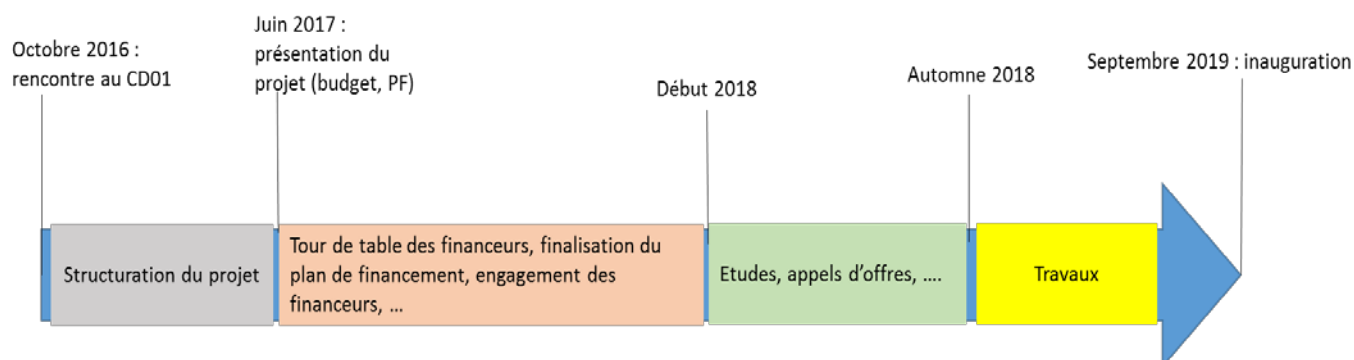
La création d'une plateforme interactive de travail ouverte sur la recherche permettra de créer des liens entre les jeunes, les entreprises, les collectivités et les pôles de compétitivité ; elle consolidera les formations proposées sur le Pôle Bois de Cormaranche en Bugey tout en développant des projets collectifs et transversaux promouvant l'innovation au sein de la filière forêt bois départementale.

L'ensemble du matériel de la Plateforme sera mis à disposition des entreprises du territoire sous forme d'adhésion ou de cotisation. Divers partenariats sont à envisager notamment avec des établissements professionnels ou autres structures d'enseignement dans le but d'amortir l'investissement au service du territoire et de la formation.

Un groupe de personnes issues du milieu de la recherche et de l'entreprise a été mobilisé depuis un an et demi pour réfléchir au dimensionnement de la plateforme et principalement les sujets à aborder pour un ancrage territorial optimisé et une juste réponse aux besoins des entreprises.

Début 2017, un travail est en cours avec l'équipe pédagogique, les entreprises et les fédérations MFR régionale et départementale pour préciser le contenu de ce projet. Il est aussi entendu de travailler en concertation étroite avec les élus du territoire et avec l'ensemble du Pôle bois, l'Ecole Technique du Bois (ETB) et FIB01 qui a entrepris dans le cadre du Livre Blanc une première enquête des besoins.

Calendrier de mise en œuvre prévu :



5 Une politique en faveur de la filière bois

5.1 Bilan des précédents livres blancs

A travers les différentes actions mises en œuvre depuis 2010 et notamment les actions transversales réunissant l'ensemble des maillons de la filière, les deux précédents livres blancs ont très largement contribué à mettre en valeur les problématiques de chacun et à instaurer une synergie, un véritable dialogue et des projets collectifs entre des structures et secteurs d'activité jusque-là très cloisonnés.

Les problématiques d'accessibilité et de renouvellement de la ressource forestière ont ainsi été très concrètement et efficacement prises en compte. L'action « petits chantiers de desserte » a permis de soutenir la réalisation de plus de 100 petits chantiers de desserte et concernant la forêt publique comme la forêt privée, autant de points noirs résorbés dans le réseau de dessertes départementales. L'action liée au fonds de replantation « construire une ressource forestière pour l'avenir » menée sur trois Communautés de communes du Bugey, a soutenu la plantation de 310 hectares et le regarni de 110 hectares, correspondant à plus de 430 000 plants forestiers, résineux pour la plupart. Ces actions ont prouvé leur efficacité et restent plus que jamais des enjeux majeurs de la filière ; elles seront donc reconduites dans le cadre du troisième livre blanc.

En partenariat avec l'ONF et le CRPF, le Département de l'Ain a porté en 2015 la mise en place d'un observatoire de la ressource forestière sur la moitié Est du département. Plus de 700 placettes forestières ont été inventoriées ou recomptées en forêts publiques ou privées, collectant une multitude d'indicateurs : essences, surfaces terrières, semis, traces d'exploitation, bois mort... Ces données permettent une connaissance fine de l'état de la forêt du Bugey et de son évolution ; elles contribuent également à pointer les problématiques forestières majeures par territoire. Cet observatoire, dont les résultats seront croisés avec les données LIDAR pour modéliser le potentiel économique et écologique des parcelles, est amené à constituer un précieux outil d'aide à la décision pour les acteurs de la filière et les élus en charge des politiques forestières.

Le morcellement et l'absence de gestion d'une large part du domaine forestier privé constituent des freins majeurs à la mobilisation de bois. En incitant les propriétaires à acheter ou échanger des parcelles pour constituer des tènements d'1 hectare minimum et en encourageant les petits propriétaires à regrouper leurs chantiers de travaux et de coupes, les précédents livres blancs ont mis en œuvre des dispositifs d'aide concrets axés sur la petite

propriété privée. Il s'agit de reconduire et de conforter ces mesures dans le cadre du troisième livre blanc.

La politique départementale en faveur de la forêt et du bois a mis en évidence dès 2010 que les Entrepreneurs de Travaux Forestiers constituaient un maillon à la fois fragile et stratégique de la filière auquel il s'agissait d'apporter un soutien spécifique : aide à l'investissement, aide au recrutement, mise en place de formations, structuration de la profession sont autant d'actions développées dans les deux premiers livres blancs. L'association Forest'Ain, association regroupant des ETF de l'Ain, a ainsi vu le jour en 2013 et permet une meilleure représentation des ETF auprès des autres acteurs de la filière. A partir de 2017, les actions en faveur des ETF seront recentrées sur l'aide à l'investissement et au recrutement.

L'aide apportée par le Département à l'investissement des entreprises de 1ère et de 2ème transformation du bois a accompagné la montée en compétence de ces dernières. La nette augmentation des dossiers de ce type en 2015 et 2016 laisse apparaître les besoins croissants des entreprises en termes de modernisation de leur outil productif. Le soutien à l'équipement et à la compétitivité des entreprises de transformation du bois sera donc renforcé dans le cadre du troisième livre blanc.

La construction bois est le principal moteur de la filière en termes de volumes de bois transformés et de création d'emplois. Les nombreuses visites de chantiers et de bâtiments bois, les multiples conférences et les salons organisés dans le cadre des deux précédents livres blancs ont contribué à promouvoir ce matériau et à faire valoir ses multiples avantages dans la construction, notamment auprès des maîtres d'ouvrage publics et des maîtres d'œuvre. Même si l'Ain, en la matière, est encore loin de rivaliser avec les départements alpins voisins, on observe une offre locale en construction bois qui se développe et se structure. Les bâtiments bois se sont multipliés dans le département et certains font figure de bâtiments exemplaires en termes d'utilisation de bois local. On peut notamment citer VisioBois, la maison de la filière forêt bois de l'Ain située à Cormaranche-en-Bugey, mise en place dans le cadre du premier Livre Blanc et qui accueille aujourd'hui les temps forts des différents acteurs de la filière bois départementale. Au regard des enjeux forts de ce secteur d'activités, les actions de sensibilisation et de promotion du matériau bois dans la construction seront confortées dans le cadre du troisième livre blanc et une attention particulière sera apportée à la promotion de l'utilisation du bois local, véritable levier en faveur de l'économie locale.

Le bois énergie a connu un essor sans précédent au cours des 10 dernières années. L'action du département au cours de cette période a permis d'accompagner cette dynamique, en promouvant notamment les chaufferies bois auprès des maîtres d'ouvrage et en favorisant l'émergence de plateforme de stockage de bois énergie. Cet axe sera très largement conforté à partir de 2017 puisqu'il intégrera l'ensemble du programme décliné dans le cadre de l'AMI Dynamic Bois « Avenir 01 : mobiliser du bois énergie pour construire la ressource forestière de demain ».

Enfin, le livre blanc permet de répondre à des problématiques transversales à toute la filière, liées notamment au déficit d'image des métiers et des formations de la filière. Les idées reçues sur la forêt - sa gestion et son exploitation - et sur le matériau bois sont largement répandues dans la société et desservent l'ensemble de la filière. Les actions de promotion des métiers se sont développées dans l'Ain depuis la construction de VisioBois et elles se déclinent essentiellement sur le site du Pôle Bois à Cormaranche-en-Bugey. Elles seront reconduites en 2017 et seront complétées par des actions de communication destinées à promouvoir la filière et ses enjeux auprès du grand public.

Au-delà des premières conclusions présentées en première partie, l'intérêt de l'observatoire de la ressource forestière est de constituer un support pour les questionnements de la filière bois et des territoires et pour d'autres développements selon les thématiques émergentes.

L'appropriation des données par les acteurs de la filière bois et des territoires est un enjeu important qui permettra de :

- valoriser le travail réalisé sur la connaissance de la ressource forestière,
- dynamiser la filière bois avec un état des lieux précis de la ressource et une vision prospective du potentiel des forêts de l'Est du département,
- renforcer les choix de gestion sylvicole et les décisions de valorisation de la filière bois par des données statistiquement fiables et des indicateurs pertinents,
- mobiliser les acteurs de la filière et des territoires pour participer à une future campagne de collecte des données dans une échéance de 7 à 10 ans.

5.2 La stratégie départementale

Le Département de l'Ain prolonge l'effort entrepris depuis 2009 avec l'adoption d'un troisième livre blanc de la filière bois.

L'engagement fort du Département de l'Ain, aux côtés de l'ensemble de la filière forêt-bois, est renouvelé afin de consolider les résultats des deux premiers dispositifs et de poursuivre l'accompagnement de la structuration d'une filière départementale, basée sur la production forestière et fortement ancrée dans les territoires. Enfin, la politique départementale en faveur de la forêt est également amenée à évoluer et à s'adapter afin d'être plus pertinente pour la mise en valeur de la ressource forestière.

Sous l'égide du Département, la gouvernance prévoit la participation de l'ensemble des acteurs de la filière bois allant des propriétaires forestiers, des gestionnaires de la forêt, des scieurs et des entreprises transformant le bois et la coordination de ce dispositif par les acteurs départementaux reconnus : FIB 01 (production / transformation du bois) et ALEC01 (Bois énergie)

Le lien avec les acteurs des territoires perdure notamment avec des dispositifs « phares » tels que le fonds local de replantation, investissement dans la ressource forestière pour les générations à venir.

Cette nouvelle politique départementale en faveur de la forêt doit intégrer les évolutions institutionnelles, prenant en compte la dimension nouvelle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et s'adaptant aux modifications induites par la loi NOTRe.

Le livre blanc de la filière bois s'inscrit dans une stratégie globale pour donner à la forêt l'opportunité de révéler tout son potentiel. Il est construit en lien avec les politiques départementales dédiées au tourisme (livre blanc du Tourisme) et à l'environnement (Plan Nature).

Enfin, cette nouvelle version de la politique forestière permet également d'aller plus loin dans certains domaines (bois énergie, mobilisation de la ressource forestière) et d'accompagner les synergies qui se mettent en place sur les territoires (AMI DYNAMIC BOIS, Contrat de territoire Dombes-Saône, ...).

5.3 Des objectifs partagés

L'expérience des deux précédents livres blancs permet de concevoir une version plus ambitieuse de cette politique départementale, avec des actions ciblées et opérationnelles, ajustées aux besoins des acteurs et des territoires.

Le soutien à la filière bois départementale se décline selon trois axes :

AXE 1 : La Forêt : une ressource à révéler

Objectif : Accroître le potentiel forestier de l'Ain

AXE 2 : Le bois : un matériau d'avenir à promouvoir

Objectif : Investir pour développer les entreprises et l'utilisation du bois de l'Ain

AXE 3 : Bois énergie : une stratégie multi-enjeux

Objectif : Contribuer au développement d'une filière bois-énergie locale

Ces objectifs sont déclinés sur un nombre resserré d'actions afin de favoriser la lisibilité et d'augmenter l'efficacité du dispositif départemental.

Selon les objectifs, les actions seront mises en œuvres par les différents acteurs de la filière bois : propriétaires forestiers privés ou publics, structures d'accompagnement, entreprises de travaux forestiers, scieries, acteurs de la transformation du bois.

La coordination et la mise en œuvre du livre blanc de la filière bois sera assurée par FIB01 et ALEC01.

Programme d'actions

Livre blanc de la filière forêt Bois

2017 - 2019

AXE 1 : La Forêt : une ressource à révéler

Objectif : Accroître le potentiel forestier de l'Ain

Action 1.1 : Exploiter la forêt d'aujourd'hui

Action 1.2 : Construire la forêt de demain

Action 1.3 : Intervenir en forêt tout en préservant la biodiversité

AXE 2 : Le bois : un matériau d'avenir à promouvoir

Objectif : Investir pour développer les entreprises et l'utilisation du bois de l'Ain

Action 2.1 : Renforcer les capacités des entreprises à mobiliser du bois

Action 2.2 : Accompagner la recherche de la performance dans la transformation du bois

Action 2.3 : Valoriser le bois local dans les projets des collectivités

Action 2.4 : Informer et former aux enjeux et aux métiers de la forêt et du bois

AXE 3 : Bois énergie : une stratégie multi-enjeux

Objectif : Contribuer au développement d'une filière bois-énergie locale

Action 3.1 : Mobiliser du bois énergie pour construire la ressource forestière de demain (Projet AMI Dynamic bois : AVENIR01)

Action 3.2 : Structurer les projets de chaufferies de bois et de plateformes de stockage dans l'Ain

Action 3.3 : Promouvoir le chauffage au bois bûche

AXE 1 : La Forêt : une ressource à révéler

Objectif : Accroître le potentiel forestier de l'Ain

Action 1.1 : Exploiter la forêt d'aujourd'hui

- **Contexte et enjeux**

Dans l'Ain, la récolte de bois a progressé de 18 % entre 2013 et 2014 et se situe à près de 415 000 m³ (7^{ème} rang au niveau de la Région Auvergne-Rhône-Alpes). La marge de progression est encore très importante puisque seule la moitié de la production biologique annuelle de la forêt est récoltée à l'heure actuelle. La récolte concernant essentiellement les résineux alors que près des 2/3 de la surface forestière du département est couverte par les feuillus, on assiste automatiquement à une augmentation très importante des volumes sur pied de feuillus en forêt privée comme en forêt publique. En ce qui concerne les résineux, très sollicités par la filière locale, les stocks les plus importants se situent sans conteste en forêt privée.

Les principaux freins à la mobilisation des bois sont liés :

- à des problèmes d'accessibilité de certaines parcelles forestières du fait de l'absence de dessertes, places de dépôts...
- à un fort morcellement de la forêt privée conduisant à une absence de gestion d'une large part de cette dernière.

L'objectif de cette action est de favoriser une mobilisation accrue de bois issu des forêts de l'Ain en améliorant le réseau de desserte, en encourageant l'achat et l'échange de parcelles en forêt privée et en regroupant des chantiers de coupes et travaux en forêt privée.

- **Description de l'action**

- Consolider les investissements en forêt : petits chantiers de desserte forestière

Le livre blanc soutiendra les petits chantiers de desserte en forêt privée comme en forêt publique. Les petits chantiers concernent des dossiers dont l'assiette est inférieure à 5 000 € et le taux d'aide est de 50%.

Condition : L'aide sera soumise à l'engagement du propriétaire de réaliser un document de gestion durable ou de s'engager dans une certification de la gestion durable des forêts telle que PEFC.

Une commission technique d'étude et de validation des dossiers se réunira deux fois par an. Elle sera composée du Département, FIB 01, CRPF, ONF et DDT.

Ponctuellement et suivant avis de la commission technique, le livre blanc pourra intervenir en faveur de dossiers de dessertes plus conséquents ainsi qu'en faveur de dossiers liés au débardage par câble, présentés dans le cadre du PDR et pour lesquels un cofinancement du Département serait indispensable à leur éligibilité. En cas d'acceptation de la commission technique, l'attribution sera réalisée directement en faveur du propriétaire selon un taux d'aide établi en concertation avec le service instructeur du PDR mais dans tous les cas inférieur à 20 % du montant des dépenses éligibles. Les critères d'éligibilité seront identiques à ceux du FEADER.

L'animation de cette action sera confiée au CRPF pour les dossiers de la forêt privée.

Objectif : 12 dossiers de la forêt privée / an.
Aide forfaitaire : 750 €/ dossier finalisé.

- Limitier le morcellement en forêt privée et en forêt publique : agir sur le foncier forestier

Forêt privée :

Le livre blanc encouragera l'achat et l'échange de parcelles forestières en apportant une aide de 80 % des frais de notaire plafonnés à 500 €.

Conditions : Le tènement obtenu doit être supérieur à 1 ha.

Plancher de subvention par dossier fixé à 300 €. En deçà, les dossiers ne sont pas éligibles.

Les dossiers comprenant forêt privée et forêt publique sont éligibles.

Une aide pourra également être octroyée en faveur de la constitution d'un groupement forestier dans la limite d'un dossier par an. Prise en charge de 80 % des frais de notaire plafonnés à 3 000 €.

L'aide sera directement attribuée aux propriétaires privés et ce, dans la limite de 2 transactions par an. Elle sera soumise à l'engagement du propriétaire de réaliser un document de gestion durable sur les parcelles regroupées ou de s'engager dans une certification de la gestion durable des forêts telle que PEFC.

Cette action pourrait à terme évoluer en fonction des nouveaux outils en cours d'élaboration et concerne le foncier forestier (notamment redéploiement prévu d'ici fin 2017 de la plateforme interactive « Bois d'Auvergne » à l'ensemble du territoire national).

L'animation de ce dispositif sera confiée au CRPF.

Objectifs : 65 transactions / an
Aide forfaitaire : 200 €/ transaction

Forêt publique :

La loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014 a apporté de nombreux outils pour permettre aux communes de lutter contre le morcellement du foncier forestier.

- Accompagnement des élus sur la mise en application des outils de la loi d'avenir : notamment l'appropriation des biens vacants et sans maîtres.

Objectif : 10 parcelles récupérées / an sur la base de délibérations
Le tènement obtenu doit être supérieur à 1 ha.
Aide forfaitaire : 200 €/ parcelle

- Aide aux communes souhaitant avoir recours aux actes administratifs pour acquérir des parcelles forestières.

Objectifs : 10 actes / an (avec un maximum de 20 actes)
Aide forfaitaire : 200 €/ acte

L'animation de ce dispositif sera confiée à l'association COFOR 01.

- Mobiliser du bois en forêt privée en regroupant les chantiers

Le Département est lauréat d'un AMI déposé en 2016 et qui débutera courant 2017 : AVENIR 01.

Le livre blanc incitera les propriétaires voisins à regrouper leurs opérations de coupes ou travaux par l'intermédiaire d'une structure professionnelle disposant d'une expertise nécessaire et reconnue en termes de gestion forestière (experts forestiers, gestionnaires forestiers professionnels).

Le regroupement de chantiers comprend les étapes suivantes : contacts auprès des propriétaires privés, appels d'offres, visites des acheteurs potentiels, réception des offres, signature du contrat, mise en relation avec les prestataires de service, suivi de la coupe et réception du chantier.

Les volumes de bois mobilisés et surfaces concernées sont comptabilisés pour chacun des regroupements réalisés.

Les unités de travail constituées seront de 1,5 ha minimum et regrouperont des propriétés situées sur une même commune ou des communes limitrophes.

Les dossiers comprenant forêt privée et forêt publique sont éligibles.

Les travaux et coupes réalisés devront être mis en œuvre dans le cadre d'une gestion sylvicole durable (schéma régional de gestion sylvicole) et les propriétaires concernés devront s'engager dans une démarche de certification de la gestion durable des forêts telle que PEFC ou dans la rédaction d'un document de gestion durable.

L'aide sera attribuée à la structure professionnelle selon les critères suivants :

200 € par propriétaire lors d'un chantier regroupé dans la limite de 10 propriétés par dossier de regroupement.

- **Indicateurs**

Nombre de dossiers de desserte

Nombre de kms de desserte réalisés

Nombre d'actes achat et vente réalisés

Surfaces globales concernées par achat et échange de parcelles : surface origine – surface acquise – surface nouveau tènement

Nombre de chantiers regroupés réalisés

Nombre de propriétaires concernés par les regroupements de chantiers

Surfaces globales concernées par les regroupements de chantier

Volumes de bois mobilisés en distinguant BO, BE et BI

Dispositif d'action	Maître d'ouvrage – Bénéficiaire	Taux d'aide	Plafond dépense subventionnable	Conditions éligibilité
DESSERTE FORESTIERE				
Desserte « petits chantiers »	Propriétaires forestiers, publics ou privés	50 %	5 000 €	Document de gestion durable de la forêt
Animation desserte forêt privée	CRPF	100%	750 €/dossier	
FONCIER FORESTIER				
Aide à l'achat et échange de parcelles forestières	Propriétaires forestiers, publics ou privés	80%	500 €	Document de gestion durable de la forêt Tènement > 1 ha Plancher de 300 €
Animation du dispositif d'aide à l'achat et échange de parcelles forêt privée	CRPF	100%	200 €/dossier	
Animation du dispositif d'aide à l'achat et échange de parcelles forêt publique	COFOR 01	100%	200 €/dossier	
REGROUPEMENT CHANTIERS				
Regroupement de chantiers	Structures professionnelles (ASLGF SBDR et les Sylviculteurs du Bugey)	100%	200€/propriétaire dans la limite de 10 propriétaires par regroupement	unité de travail d'au moins 1,5ha Enregistrement des surfaces et volumes exploités Démarche de gestion durable de la forêt

AXE 1 : La Forêt : une ressource à révéler

Objectif : Accroître le potentiel forestier de l'Ain

Action 1.2 : Construire la forêt de demain

- **Contexte et enjeux**

Le fonds local de replantation a été initié en 2009 par des collectivités territoriales situées dans la zone Bugey et par des scieurs. L'objectif de ce fonds était d'anticiper le renouvellement de la production face aux phénomènes de dépérissement très largement présents sur ce territoire (notamment scolytes, sécheresse...). Ce fonds local, auquel le Département participe financièrement depuis 2010, a été renouvelé en 2014 pour une nouvelle convention de 3 ans qui intègre les travaux d'entretien des plantations.

Cette initiative locale répond de façon très concrète à l'un des enjeux majeurs de la filière – le renouvellement de la ressource forestière - et elle est donc renouvelée pour une durée de 3 ans.

Les objectifs de cette action sont aujourd'hui réaffirmés : il s'agit de construire une ressource forestière pour l'avenir, en forêt publique et en forêt privée, en reboisant ou en améliorant les peuplements touchés par des phénomènes de dépérissement et les zones de friches bénéficiant d'un potentiel forestier avéré.

La Charte Forestière du Massif du Bugey (CFT) est issue de deux chartes précédemment mises en place par le Syndicat Mixte du Pays du Bugey (en 2004) et par le Syndicat Intercommunal d'Initiative Forestière (SIIF). La CFT favorise la mutualisation des actions en forêt et accompagne les collectivités dans leurs démarches bois et bois énergie. Le livre blanc soutient cette démarche territoriale aux côtés des collectivités impliquées.

- **Description de l'action**

- Fonds local de replantation :

L'ensemble des modalités techniques et financières régissant le fonctionnement du fonds local est précisé dans la convention 2017-2019 d'une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction. Le Département de l'Ain, la Communauté de Communes Haut Bugey, la Communauté de Communes du Pays Bellegardien, la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville, et le Groupement des Exploitants Forestiers et Scieurs de l'Ain sont signataires de cette convention. Dans le temps de réalisation de la convention, d'autres partenaires publics ou privés pourront intégrer le fonds par voie d'avenant sous réserve de l'accord des membres signataires.

Le périmètre du fonds local est celui des trois intercommunalités précitées. Toutefois, ce périmètre d'intervention est susceptible d'être modifié en fonction des fusions éventuelles d'intercommunalités à venir et dans le cas où une ou plusieurs Communautés de Communes intégreraient cette initiative. Ce changement de périmètre ferait alors l'objet d'un avenant à la convention.

Les fonds sont mutualisés par la Communauté de Communes Haut Bugey (CCHB) qui assure la gestion administrative et financière de cette action. Ainsi, c'est la CCHB qui verse les aides attribuées aux propriétaires forestiers, privés comme publics.

NATURE DES TRAVAUX et MODALITES D'AIDES VERSEES PAR LA CCHB :

	Plafond d'aide	Taux d'aide	Zone concernée
Travaux de plantation	4 000 €/ha	60%	Parcelles avec dépérissement important et friches à vocation forestière
Travaux d'enrichissement ou complément à la régénération	2 300 €/ha	60%	Parcelle avec dépérissement important et friches à vocation forestière
Travaux d'entretien pour les dossiers ayant bénéficié d'une subvention lors de plantation	600 €/ha	60%	2 entretiens maxi Maximum 5 ans après plantation
Travaux de dégagement de semis en futaie irrégulière	1000 €/ha	60 % *	Dans la limite de 30 % du budget de l'action

*En cas de mobilisation de fonds de la part d'autres financeurs (exemple Sylv'Acctes) la participation du fonds s'ajustera afin de respecter le taux d'aide de 60 %.

Plancher de subvention : 500 € (dérogation : 150 € pour la sous action « travaux de dégagement de semis en futaie irrégulière » en cas d'autres cofinancements).

Surface minimale : 0,5 ha

Possibilité pour une association de gestion forestière de regrouper des dossiers pour atteindre le plancher de subvention ou la surface minimale pour le compte de ses adhérents.

Les travaux réalisés devront être mis en œuvre dans le cadre d'une gestion sylvicole durable (schéma régional de gestion sylvicole). Le choix des essences devra notamment être adapté à la station forestière et au phénomène de changement climatique.

L'aide sera soumise à l'engagement du propriétaire de réaliser un document de gestion durable sur les parcelles bénéficiant du fonds local ou de s'engager dans une certification de la gestion durable des forêts telle que PEFC.

Volume financier conventionné

Département	66 000 €/an*
Communauté de communes	70 290 €/an*
Groupement des exploitants et scieurs	24 200 €/an*

*Sous réserve du vote des crédits par les différents cofinanceurs.

Tout dépassement de l'enveloppe annuelle engage automatiquement toutes les collectivités et structures signataires de la convention à redéployer une somme au prorata de leur participation respective.

La participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes reste à définir.

Dans le cadre du Contrat de territoire Dombes-Saône, une déclinaison du fonds de replantation sur le territoire de la Dombes est envisagée en lien avec les Intercommunalités du territoire.

- Charte Forestière Massif du Bugey :

La Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville portera le poste d'animateur (trice) de la Charte Forestière du Bugey et conventionnera avec l'ensemble des intercommunalités du Bugey souhaitant prendre part à ce dispositif territorial.

La CFT veillera à développer une stratégie de développement de la forêt et de la filière bois à l'échelle du territoire. Elle travaillera avec FIB 01 en complémentarité au service de la filière (poste basé Visiobois).

Des financements supplémentaires pourront être sollicités au titre du FEADER et au titre de la politique régionale.

• **Indicateurs**

Nombre d'hectares travaillés par an, répartis suivant la nature des travaux, le type de propriété (privée/publique) et l'intercommunalité (CCHB/CCPB/CCPH).

Nombre de plants forestiers mis en terre et répartition de ces derniers suivant les essences.

Montant des investissements globaux.

Dispositif d'action	Maître d'ouvrage – Bénéficiaire	Taux d'aide	Plafond dépense subventionnable	Conditions éligibilité
FONDS LOCAL REPLANTATION				
Construire la forêt de demain – fonds local	CCHB (pour le compte de propriétaires privés et publics)	60%	Défini dans le cadre de la convention conclue entre les différents partenaires	
CHARTE FORESTIERE BUGEY				
CFT	CCPH	10 000 € de subvention départementale pour 2017, une convention à conclure entre les cofinanceurs déterminera l'ensemble des participations et le contenu de la mission.		

AXE 1 : La Forêt : une ressource à révéler

Objectif : Accroître le potentiel forestier de l'Ain

Action 1.3 : Intervenir en forêt tout en préservant la biodiversité et le changement climatique

- **Contexte et enjeux**

En parallèle de la production de bois, les forêts constituent des « réservoirs de biodiversité » et sont des lieux de passage, d'abris ou de nourriture indispensables à la faune sauvage et autant d'espaces privilégiés pour les activités cynégétiques et pour les randonnées et balades en nature.

Du sol à la canopée, les forêts accueillent un très grand nombre d'espèces animales et végétales. On trouve une grande biodiversité dans la microfaune du sol et de la litière forestière et parmi les mousses, les lichens et les champignons qui sont présents au sol et sur les arbres. Certaines espèces d'amphibiens, d'oiseaux ou de mammifères (sonneurs à ventre jaune, pics, chauve-souris, chouettes, grands tétras, gélinottes des bois...) sont inféodées aux milieux forestiers ; leur présence peut révéler le degré de naturalité de la forêt.

Par des pratiques sylvicoles adaptées et une gestion durable de la forêt, il est possible de concilier les enjeux de production de bois et les atouts environnementaux d'une forêt. L'objectif est d'encourager les acteurs de la forêt qui souhaitent préserver, restaurer et valoriser le potentiel environnemental forestier.

De plus, les forêts jouent également un rôle clé dans le défi du changement climatique par leur capacité de stockage de carbone. Pour assurer pleinement cette fonction, les peuplements forestiers et les pratiques sylvicoles doivent pouvoir anticiper et s'adapter aux nouvelles conditions climatiques.

- **Description de l'action**

- Développer des itinéraires techniques en faveur de la futaie irrégulière en forêt privée

- Marquage en futaie irrégulière :

Basée sur le principe de renouvellement permanent, la sylviculture en futaies irrégulières permet à des arbres d'âges, de hauteurs, de diamètres et d'essences différents de se côtoyer pour produire principalement et régulièrement des arbres de qualité destinés au bois d'œuvre. Ces conditions de production s'articulent particulièrement bien avec la préservation de la qualité de l'écosystème forestier. La diversité du peuplement et le prélèvement des bois sans perturbation brutale du milieu favorisent un sol de qualité (érosion limitée, développement de l'humus) donc la qualité de l'eau. Elle offre des habitats favorables à de nombreuses espèces animales et végétales, notamment grâce à la présence d'arbres à forte valeur écologique et de bois mort. En outre, la présence d'un sous étage participe à l'amélioration de l'état sanitaire de la forêt.

La sélection des arbres destinés à la coupe et des arbres d'avenir lors du marquage est une étape clé de la sylviculture irrégulière. Le marquage en futaie irrégulière bénéficie du soutien départemental en proposant un forfait à l'hectare.

Conditions :

- 1- L'aide sera soumise à l'engagement du propriétaire de réaliser un document de gestion durable ou de s'engager dans une certification de la gestion durable des forêts tel que PEFC ou FSC,
- 2- Les travaux de marquage devront être réalisés par un expert forestier ou un Gestionnaire Forestier Professionnel,
- 3- Surface des travaux minimum 1 ha et maximum 4 ha.

Bénéficiaires : propriétaires privés (hors PSG)

Le Département est lauréat de l'AMI-Dynamic Bois déposé en 2016 auprès de l'ADEME et qui débutera courant 2017 : AVENIR 01 (voir axe 3). Le dispositif décrit ci-dessous s'appliquera au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2016 à la date de la signature de la convention avec l'ADEME. Ce dispositif pourra par la suite être ajusté en fonction des modalités de la convention.

Les dossiers éligibles au dispositif proposé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ne pourront pas être pris en charge dans le cadre de cette mesure.

- Favoriser les bonnes pratiques en forêt en préservant la biodiversité :

➤ Huiles de chaîne biodégradables :

L'utilisation de matériel et d'équipement spécifiques pour minimiser l'impact environnemental en forêt représente un surcoût pour les entreprises de travaux forestiers (ETF). Une aide départementale couvrant 100 % du surcoût entre une huile minérale classique et une huile biodégradable labellisée est proposée aux ETF pour inciter à l'utilisation d'huile biodégradable.

Bénéficiaires : ETF

➤ Traction animale en zones sensibles :

En zones sensibles (ex : zones humides), les interventions sylvicoles ou les travaux de débardage en traction animale permettent de limiter l'impact sur le sol, de préserver les semis et les arbres d'avenir et d'impacter faiblement la biodiversité forestière. Ces chantiers sont encouragés avec une aide forfaitaire de 200 €/ jour de traction animale.

Bénéficiaires : ETF ou propriétaire publique ou privé

- Paysage et biodiversité : renforcer le rôle de la forêt

La forêt est l'une des composantes majeures des paysages de l'Ain. A la fois cœur de biodiversité et corridor écologique, les forêts structurent le territoire et permettent à de nombreuses espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter et de s'abriter.

Dans le cadre du deuxième livre blanc de la filière bois 2014-2016, les corridors forestiers d'importance départementale ont été identifiés par l'ONF et cartographiés à l'échelle 1/25000^{ième} avec l'appui du Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes. L'observatoire de la ressource forestière des montagnes de l'Ain (2015) a montré la qualité environnementale des forêts de l'Ain qu'il convient de préserver. Des pistes d'amélioration ont été soulevées quant à la sensibilité et la qualité des peuplements, sur la présence de bois morts au sol et sur pieds, sur la diversité des essences et sur la structure des peuplements.

En corrélation avec le Plan Nature 2016-2021, le Département prévoit d'accompagner des projets ciblés visant à améliorer le rôle de la forêt dans la structuration des paysages et la préservation de la biodiversité.

Les exemples suivants peuvent être considérés comme des actions contribuant à l'amélioration de la biodiversité forestière et au maintien des paysages forestiers (*liste non exhaustive*) :

- technique de préservation des sols forestiers lors de l'exploitation des bois (engins spécifiques, schéma de débardage,...),
- technique de préservation des cours d'eau et des zones humides lors de l'exploitation des bois (kit de franchissement, techniques de débardage alternatives, zones tampons,...),
- coupe de bois favorisant l'habitat forestier d'une espèce patrimoniale (ex : grand Tétrás),
- technique d'exploitation favorisant le bois mort au sol (rémanent) et sur pied,
- développement d'itinéraires techniques en faveur de la futaie irrégulière,
- plantation pour aboutir à des peuplements d'essences diversifiées et adaptées aux milieux,
- intervention en faveur des lisières forestières,
- création ou restauration d'un réseau de mares ou de zones humides forestières,
- entretien et préservation des vieux peuplements à gros et très gros bois.

La mise en œuvre de ces projets pourra se traduire par des actions de formation et de sensibilisation, des opérations de démonstration ou d'expérimentation des pratiques en forêt, des investissements pour du matériel spécifique.

Bénéficiaires : Collectivités et acteurs de la filière bois

- Mobiliser un fonds départemental en cas d'attaques phytosanitaires :

Selon les aléas météorologiques et les conditions sanitaires, les forêts subissent des attaques d'insectes ou le développement de maladies qui affectent le capital forestier et mettent en péril le devenir de forêts sinistrées.

En cas de besoin, un fonds départemental peut être mobilisé pour prévenir et limiter le développement des attaques phytosanitaires. Il peut prendre en compte l'achat de pièges ou autres dispositifs de détection et l'achat de produits phytosanitaires préventifs ou curatifs à distribuer aux propriétaires forestiers privés ou publics.

Ce fonds a pour vocation d'intervenir prioritairement en préventif de manière à restreindre l'impact des attaques phytosanitaires et en curatif de manière ponctuelle pour éviter le maintien de foyers « à risque ». Les modalités seront définies annuellement selon la nature des risques sanitaires à prendre en compte.

Bénéficiaires : Collectivités et acteurs de la filière bois

- Prendre en compte le changement climatique pour la forêt :

Face à la problématique du changement climatique, il est nécessaire d'optimiser la gestion forestière des forêts privées en développant une sylviculture adaptée assurant le bon renouvellement des essences et des perspectives de production stable.

L'information et la sensibilisation des propriétaires forestiers est une étape incontournable pour prendre en compte le changement climatique dans la gestion des forêts. L'accompagnement des décisions de gestion sylvicole et le suivi des pratiques mises en

œuvre permettent d'intégrer l'enjeu du changement climatique à l'échelle des parcelles forestières.

Bénéficiaire : CRPF

- Accompagner et coordonner les initiatives forestières ayant un impact positif sur la biodiversité

L'animation de ces différentes mesures sera confiée à FIB 01.

Elle consistera notamment à :

- accompagner les ETF dans les mesures en faveur de la biodiversité,
- informer les acteurs de l'amont sur les différentes mesures du livre blanc en faveur de la biodiversité et accompagner la mise en place des actions concrètes,
- analyser la pertinence technique des dossiers, en concertation avec le Département de l'Ain,
- coordonner l'ensemble de ces actions et veiller à la cohérence entre ces dernières
- suivre et évaluer les actions, proposer le cas échéant des ajustements,
- veiller à l'articulation entre ces actions et d'autres dispositifs existants (aides régionales, AMI Avenir 01...).

- **Indicateurs**

Surface marquée en futaies irrégulières pour petits propriétaires privés

Nombre de litres d'huiles biodégradables et nombre d'entreprises concernées

Surface ayant fait l'objet de travaux en traction animale – volume de bois concernés

Nombre de jours de traction animale

Nombre de projets renforçant le rôle de la forêt dans la structuration des paysages et la préservation de la biodiversité

Superficie et nombre d'interventions de restauration de corridors forestiers

Dispositif d'action	Maître d'ouvrage – Bénéficiaire	Taux d'aide	Plafond dépense subventionnable	Conditions éligibilité
Développer des itinéraires techniques en faveur de la futaie irrégulière en forêt privée				
Marquage en futaie irrégulière	Propriétaires forestiers privés	300€/ ha	Mini 1 ha Maxi 4 ha	Document gestion durable – marquage réalisé par professionnel de l'Art (ex : ALSGF SBDR et les Sylviculteurs du Bugey)
Favoriser les bonnes pratiques en forêt et préservant la biodiversité				
Huiles biodégradables	ETF	Surcoût huile bio	100 % du surcoût pour huile bio Subvention mini : 300 € Aide max : 2 000€/ an	Entreprises répondant aux normes sociales et fiscales, ne faisant pas l'objet de procédures en cours et dont le siège social est dans l'Ain (TPE)
Chantier débardage ou travaux sylvicoles en traction animale	ETF ou propriétaires	Forfait 200 €/ j	15 journées maximum /dossier	
Paysage et Biodiversité : renforcer le rôle de la forêt				
Paysage et Biodiversité : renforcer le rôle de la forêt	Collectivités et gestionnaires de milieux naturels forestiers	Jusqu'à 30%	selon les modalités définies dans le Plan Nature 2016-2021	Garantir une gestion durable du site
Mobiliser un fonds départemental en cas d'attaque phytosanitaires :				
Fonds départemental en cas d'attaques phytosanitaires	Acteurs de la filière bois	80%	Fonds annuel de 10 000€	Modalités d'intervention définies selon la situation sanitaire de la forêt
Prendre en compte le changement climatique pour la forêt				
Accompagner et mettre en œuvre des pratiques de gestion sylvicole adaptées changement climatique	CRPF	100%	défini dans le cadre de la convention conclue avec le CRPF	
Accompagner et coordonner les initiatives forestières ayant un impact positif sur la biodiversité :				
Animation action 1.3	FIB 01	100%	défini dans le cadre de la convention conclue avec FIB01	Bilan qualitatif et quantitatif/an

AXE 2 : Le bois : un matériau d'avenir à promouvoir

Objectif : Investir pour développer les entreprises et l'utilisation du bois de l'Ain

Action 2.1 : Renforcer les capacités des entreprises à mobiliser du bois

- **Contexte et enjeux**

Les entrepreneurs de travaux forestiers connaissent des difficultés importantes liées notamment à une activité souvent peu rentable, risquée et très contrainte du point de vue réglementaire. On observe aujourd'hui une diminution du nombre d'entreprises et un faible nombre d'installations.

A 90%, les ETF sont constitués en entreprises unipersonnelles. La structuration associative, le regroupement, la mutualisation du matériel, le salariat, l'appui administratif sont encore peu développés dans ce secteur d'activités qui souffre en outre d'un déficit d'image.

Ces entreprises représentent un maillon stratégique et indispensable entre la production de bois en forêt et l'industrie de la transformation du bois. L'objectif de cette action est de soutenir cette profession en intervenant sur les points clef que sont l'investissement, l'embauche et l'installation.

- **Description de l'action**

- Aider les entreprises à s'équiper en matériel d'exploitation forestière :

Le livre blanc soutiendra les projets d'investissement liés à l'exploitation forestière à l'exception du matériel de base (tronçonneuses, équipements de protection collectif ou individuel), de tracteur forestier et autre matériel roulant non spécifique à l'exploitation forestière.

Taux d'aide de 50 % d'une dépense plafonnée à 10 000 €.

Ponctuellement, le livre blanc pourra intervenir en faveur de dossiers d'investissements plus conséquents, présentés dans le cadre du PDR et pour lesquels un cofinancement du Département serait indispensable à leur éligibilité. L'aide sera alors attribuée directement en faveur de l'entreprise selon un taux d'aide établi en concertation avec le service instructeur du PDR. Les critères d'éligibilité seront identiques à ceux du FEADER.

Cette aide est non cumulable avec l'aide de l'axe 2 de l'AMI AVENIR 01.

- Aider les entreprises à embaucher un salarié :

Le livre blanc viendra compléter l'aide de l'Etat pour l'embauche de contrats aidés dans les entreprises de l'amont de la filière.

Contrats éligibles : Contrats Uniques d'Insertion, Emploi d'Avenir et tout autre nouveau contrat aidé à venir dont l'aide est versée mensuellement et calculée sur la base d'un pourcentage du SMIC brut.

Montant et durée de l'aide : l'aide du livre blanc viendra compléter le dispositif de l'Etat à concurrence de 50 % du SMIC brut horaire et ce durant toute la durée du contrat aidé.

- Soutenir l'installation d'ETF :

Le livre blanc soutiendra l'installation d'Entrepreneurs de Travaux Forestiers.

Bénéficiaires de ces 3 mesures : entreprises dont le siège social est situé dans l'Ain et qui réalisent elles-mêmes des travaux d'exploitation forestière en tant qu'Entrepreneur de Travaux Forestiers ou Exploitant Forestier.

- **Indicateurs**

Nombre d'investissements matériel d'exploitation forestière réalisés

Montant global de l'investissement cumulé

Nombre de contrats aidés

Nombre d'installation ETF

Dispositif d'action	Maître d'ouvrage – Bénéficiaire	Taux d'aide	Plafond dépense subventionnable	Conditions éligibilité
Aider les entreprises à s'équiper en matériel d'exploitation forestière	Entreprises exploitation forestière	50 %	10 000 €	Entreprises répondant aux normes sociales et fiscales, ne faisant pas l'objet de procédures en cours et dont le siège social est dans l'Ain (TPE)
Aider les entreprises à embaucher un salarié	Entreprises exploitation forestière	Variable	à concurrence de 50 % SMIC brut d'aide publique globale	
Soutenir l'installation d'ETF	Entreprises exploitation forestière	80 %	6 000 €	Installation en cours ou récente, immatriculée dans l'Ain

AXE 2 : Le bois : un matériau d'avenir à promouvoir

Objectif : Investir pour développer les entreprises et l'utilisation du bois de l'Ain

Action 2.2 : Accompagner la recherche de la performance dans la transformation du bois

- **Contexte et enjeux**

Le département de l'Ain bénéficie d'un réseau d'entreprises de 1^{ère} et 2^{ème} transformation étoffé, réparti sur l'ensemble du territoire. Ces entreprises sont sources d'emploi et créatrices de valeur ajoutée. On peut observer une certaine inadéquation entre l'offre de la 1^{ère} transformation et les besoins de la 2^{ème} transformation, en termes notamment de bois sec, de stocks, de produits techniques. De même, les entreprises de 2^{ème} transformation doivent s'adapter et innover sans cesse afin de répondre aux attentes de la maîtrise d'ouvrage. De nombreuses entreprises de la filière bois locale doivent ainsi développer et moderniser leur outil productif afin de gagner en compétitivité.

Cette action a pour objectif d'accompagner l'investissement et l'innovation dans les entreprises de la filière bois ; elle attachera une attention particulière aux projets permettant de mieux valoriser le bois local et de mieux répondre aux besoins de la deuxième transformation et de la construction bois.

- **Description de l'action**

- Investissements 1^{ère} transformation du bois :

Le livre blanc soutiendra les projets d'investissement liés à la première transformation du bois visant à moderniser les scieries de l'Ain, à augmenter les volumes de bois sec ou à améliorer les conditions de travail des salariés.

Taux d'aide de 50 % d'une dépense plafonnée à 20 000 €. Les projets d'investissements d'un montant supérieur à 30 000 € ne seront pas éligibles à cette mesure et seront orientés vers le PDR mesure 6-42.

Ponctuellement, le livre blanc pourra intervenir en faveur de dossiers d'investissements plus conséquents, présentés dans le cadre du PDR et pour lesquels un cofinancement du Département serait indispensable à leur éligibilité. Le paiement sera alors réalisé directement en faveur de l'entreprise selon un taux d'aide établi en concertation avec le service instructeur du PDR. Les critères d'éligibilité seront identiques à ceux du FEADER.

- Investissements 2^{ème} transformation du bois :

Le livre blanc soutiendra les projets d'investissement liés à la deuxième transformation du bois visant à développer la part de bois local dans les produits finis des entreprises de l'Ain, à promouvoir les solutions techniques propres et des démarches environnementales ou à améliorer les conditions de travail des salariés.

Taux d'aide de 50 % d'une dépense plafonnée à 20 000 €. Les projets d'investissements d'un montant supérieur à 30 000 € ne seront pas éligibles à cette mesure et seront orientés vers le PDR mesure 6-42.

Ponctuellement, le livre blanc pourra intervenir en faveur de dossiers d'investissement plus conséquents, présentés dans le cadre du PDR et pour lesquels un cofinancement du Département serait indispensable à leur éligibilité. Le paiement sera alors réalisé directement en faveur de l'entreprise selon un taux d'aide établi en concertation avec le service instructeur du PDR. Les critères d'éligibilité seront identiques à ceux du FEADER.

Bénéficiaires de ces deux mesures : entreprises de 1^{ère} ou 2^{ème} transformation du bois ayant leur siège social dans l'Ain.

Accompagnement : FIB 01 analysera la pertinence technique des dossiers, en concertation avec le Département de l'Ain, et accompagnera les porteurs de projets dans leur dossier de demande de subvention.

- **Indicateurs**

Nombre d'investissements réalisés en 1^{ère} transformation
 Nombre d'investissements réalisés en 2^{ème} transformation
 Montant des investissements cumulés

Dispositif d'action	Maître d'ouvrage – Bénéficiaire	Taux d'aide	Plafond dépense subventionnable	Conditions éligibilité
Investissements 1 ^{ère} transformation du bois	Entreprises de 1 ^{ère} transformation du bois	50 %	20 000 €	PME répondant aux normes sociales et fiscales, ne faisant pas l'objet de procédures en cours et dont le siège social est dans l'Ain
Investissements 2 ^{ème} transformation du bois	Entreprises de 2 ^{ème} transformation du bois	50 %	20 000 €	

AXE 2 : Le bois : un matériau d'avenir à promouvoir

Objectif : Investir pour développer les entreprises et l'utilisation du bois de l'Ain

Action 2.3 : Valoriser le bois local dans les projets des collectivités

- **Contexte et enjeux**

Le matériau bois, issu d'une ressource renouvelable et abondante localement, contribue à réduire l'accroissement de l'effet de serre et l'épuisement des ressources ; il consomme peu d'énergie pour être transformé et mis en œuvre. Il stocke le carbone durant toute la durée de vie des produits et sa transformation engendre peu de déchets, en majorité recyclables. Les technologies de construction en structures bois offrent des solutions à très faible déperdition thermique et peuvent permettre de réaliser des bâtiments passifs ou à énergie positive, aussi bien pour la construction neuve que pour la réhabilitation.

En limitant les transports, l'utilisation du bois local limite encore davantage l'empreinte écologique ; elle permet également de maintenir voire créer des emplois non délocalisables. L'étude menée par l'ADIB et FIB 01 en 2016 a mis en évidence qu'une construction privilégiant les circuits courts et impliquant un lot bois de 600 000 € environ génère 5 ETP pendant 1 an, dont 1,5 ETP sur l'amont de la filière.

Il est donc important de valoriser les bois locaux issus des massifs environnants dans la construction et de renforcer la dynamique initiée au cours des deux premiers livres blancs en sensibilisant et accompagnant les collectivités aux enjeux des circuits courts.

Des occasions de rencontres, des échanges réguliers et un travail en partenariat entre les différents acteurs de la construction - bureaux d'étude, architectes, maîtres d'ouvrages, entreprises de la filière – contribueront à une meilleure adéquation entre l'offre de produits locaux et les besoins du marché et favoriseront à terme une part croissante de bois local dans les projets.

Certaines essences très présentes dans nos massifs (sapin, feuillus) vont voir leurs volumes disponibles croître en raison notamment du changement climatique ; il est donc urgent de développer des débouchés supplémentaires permettant de mieux valoriser ces essences.

- **Description de l'action**

- Sensibiliser les maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage à la construction en bois local :

1. Événements : journées techniques, conférences, visites de chantiers et de bâtiments bois, visites d'entreprises de la filière, voyage d'études, rencontres d'affaires, salons. Les événements organisés veilleront à réunir l'ensemble des maillons de la filière pour favoriser le dialogue intra-filière et les projets collaboratifs.

2. Publications / articles : promotion de la construction locale et des produits bois locaux par le biais d'articles (presse spécialisée et généraliste) et de publications (brochures, flyers, annuaires). Pour la plupart, ces publications seront réalisées en partenariat avec le réseau des interprofessions régionales (exemples : brochure « construire en bois », annuaire « Bois d'ici »...)

3. Cellule de veille « groupe construction bois Ain » : détection de projets construction bois, accompagnement des maîtres d'ouvrage.

Ce groupe, à formaliser, sera constitué de structures départementales souhaitant s'impliquer dans le développement de la construction bois. Il pourra bénéficier de l'expertise des prescripteurs bois mis en place par le réseau des interprofessions régionales.

Bénéficiaire : FIB 01

L'aide sera indexée au nombre de journées d'animation effectivement réalisées par rapport aux objectifs fixés en début d'année.

- Dynamiser le développement de la filière de l'Ain et la valorisation des bois locaux par le biais de la commande publique :

L'objectif de cette mesure est d'encourager la réalisation de projets de construction, extension ou rénovation de bâtiments privilégiant le matériau bois et visant à une exemplarité en termes :

- de performances énergétiques,
- de valorisation du bois local.

L'aide attribuée correspondra à 10 % du lot bois sur une dépense plafonnée à 300 000 € pour des projets de construction, extension ou rénovation de bâtiments.

Cumul des aides publiques à 80 % maximum.

Bois PEFC et entreprises certifiées PEFC.

Déclaration sur l'honneur de l'entreprise indiquant la ou les scieries qui ont fourni le bois et spécifiant les essences et les volumes achetés pour le chantier.

Pour les cas de construction / extension, un volume minimum de bois sera exigé : a minima classe 3 grilles CNDB en termes d'intégration du bois dans les bâtiments.

Un comité technique composé de FIB 01, CAUE de l'Ain, ALEC01 étudiera et sélectionnera les projets suivant des critères objectifs et mesurables. Le comité accompagnera les porteurs de projets dans la constitution de leur dossier qui sera soumis à la validation des élus du Département de l'Ain.

Sont exclus du dispositif les dépenses liées :

- à l'utilisation de bois énergie (chaufferie),
- aux aménagements extérieurs déconnectés d'un projet de construction, extension ou rénovation.

Bénéficiaires : collectivités locales de l'Ain

- Promouvoir les essences locales telles que sapins et hêtres à travers des projets collaboratifs :

- inciter des entreprises de l'Ain à participer à la dynamique régionale en faveur de la valorisation du sapin blanc.
- accompagner des démarches collectives de valorisation des essences feuillues locales

Bénéficiaire : FIB 01

- **Indicateurs**

Nombre de visites, de conférences, de journées techniques, de publications, d'articles...

Nombre de projets de construction/extension/rénovation déposés dans le cadre de la mesure

Nombre de projets de construction/extension/rénovation soutenus dans le cadre de la mesure

Montant lots bois cumulés de ces projets

Part de bois local dans ces projets

Nombre de projets collaboratifs liés à la valorisation des essences locales

Dispositif d'action	Maître d'ouvrage – Bénéficiaire	Taux d'aide	Plafond dépense subventionnable	Conditions éligibilité
Sensibiliser les maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage à la construction en bois local	FIB 01		Défini dans le cadre de la convention conclue avec FIB01	Indexés aux objectifs fixés chaque année
Dynamiser le développement de la filière de l'Ain et la valorisation des bois locaux par le biais de la commande publique	Maîtres d'ouvrages publics	10 % du lot bois	300 000 €	Classe 3 CNDB Performance énergétique Valorisation bois local
Projets collaboratifs liés aux essences locales	FIB 01		Défini dans le cadre de la convention conclue avec FIB01	

AXE 2 : Le bois : un matériau d'avenir à promouvoir

Objectif : Investir pour développer les entreprises et l'utilisation du bois de l'Ain

Action 2.4 : Informer et former aux enjeux et aux métiers de la forêt et du bois

- **Contexte et enjeux**

Les métiers de la filière forêt bois souffrent d'un certain déficit d'image auprès du grand public et des jeunes en particulier. Certains secteurs d'activités peinent à recruter.

La filière est méconnue du grand public. On observe notamment une déconnexion entre le bois matériau qui bénéficie globalement d'une image positive (matériau renouvelable, écologique, sain...) et l'exploitation forestière de moins en moins bien admise par la population qui l'associe souvent à tort au phénomène de déforestation. Le volet environnemental de la filière est très valorisé au détriment de l'activité économique de production. La forêt est bien souvent perçue de façon idéalisée comme un espace naturel préservé de toute intervention humaine.

La cohabitation entre les différents acteurs et usagers de la forêt est souvent difficile et les conflits d'usage se multiplient. On note notamment des tensions croissantes vis-à-vis de l'exploitation forestière et du transport de grumes, activités souvent jugées peu compatibles avec les activités touristiques et responsables de dégradations des voies et chemins forestiers.

Face à ces constats, il est urgent de mieux communiquer auprès des jeunes, du grand public et des usagers de la forêt afin de :

- promouvoir les métiers de la filière auprès des jeunes et susciter des vocations,
- modifier les représentations du grand public et sensibiliser ce dernier aux rôles et enjeux multiples et complémentaires de la forêt, environnementaux, paysagers, économiques, sociaux...,
- réduire le cloisonnement important qui existe aujourd'hui entre les acteurs et usagers de la forêt et favoriser l'acceptabilité sociale des coupes.

- **Description de l'action**

- Sensibiliser les collégiens aux métiers et formations de la filière

➤ Interventions auprès des collégiens :

- interventions en classes,
- visites du Pôle Bois de Cormaranche en Bugey (Ecole Technique du Bois, Maison Familiale et Rurale, VisioBois) complétées par une visite d'entreprise de la filière ou par une intervention en forêt avec l'ONF (martelloscope d'Hauteville permettant pour les élèves une mise en situation de la gestion forestière),
- appui à la recherche de stages,
- créations de supports pédagogiques interactifs et ludiques.

Objectifs : 7 journées d'intervention en classe / an - 15 demi-journées de visites Pôle Bois / an – 5 demi-journées de visites en entreprise – 10 demi-journées visites en forêt et / ou martelloscope / an

Bénéficiaires :

- FIB01 : coordination, visites Pôle Bois et visites d'entreprises
- ONF : visites en forêt et animation martelloscope d'Hauteville

➤ Prise en charge des déplacements des collègues pour découverte de la filière bois

Bénéficiaires : collègues

➤ Coordination stand forêt bois Ain Formation Métiers

Bénéficiaires : FIB 01

- Faire vivre le site internet de la filière forêt bois de l'Ain :

- remise à jour régulière du site en partenariat avec l'ensemble des acteurs,
- mise en ligne d'articles, d'actualités, de documents en lien avec la filière départementale,
- promotion de ce portail internet auprès des acteurs de la filière et auprès d'autres structures départementales (offices de tourisme, élus, ...).

Bénéficiaire : ALEC01 2017 (année de transition) puis bénéficiaire à définir.

- **Indicateurs**

Nombre d'interventions en classe

Nombre de journées de visites Pôle Bois et martelloscope

Nombre de collégiens concernés

Nombre de visites en forêt

Nombre d'articles mis en ligne, d'événements annoncés sur le portail internet filière forêt bois

Dispositif d'action	Maître d'ouvrage – Bénéficiaire	Taux d'aide	Plafond dépense subventionnable	Conditions éligibilité
Sensibiliser les collégiens aux métiers et formations de la filière				
Interventions auprès des collégiens	FIB 01 ONF		Défini dans le cadre de la convention conclue avec FIB01	
Transport collégiens	collèges	100 %	500 €	
Ain Formation Métiers	FIB 01		Défini dans le cadre de la convention conclue avec FIB01	
Portail internet filière forêt bois Ain				
Portail Internet	ALEC01		Défini dans le cadre de la convention conclue avec ALEC01	

AXE 3 : Bois énergie : une stratégie multi-enjeux

Objectif : Contribuer au développement d'une filière bois-énergie locale

Action 3.1 : Mobiliser du bois énergie pour construire la ressource forestière de demain (Projet AMI Dynamic bois : AVENIR01)

- **Contexte et enjeux**

Le projet AMI Dynamic bois AVENIR 01 « Mobilisation du Bois énergie pour construire la ressource forestière de demain » porté par le Département de l'Ain est un projet collaboratif et multi-partenarial comptant sur l'implication active d'acteurs institutionnels et économiques du territoire. Présentant une couverture départementale, ce projet se base sur une vision stratégique et ambitieuse établie en lien avec le livre blanc de la filière bois de l'Ain. En renforçant les orientations de cette politique « bois » départementale, le projet AVENIR 01 permettra d'accroître la mobilisation de bois énergie tout en construisant la ressource forestière de demain. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- constituer un véritable levier en faveur d'une mobilisation massive de bois énergie issu de la forêt et d'un approvisionnement en circuits courts des chaufferies du Fonds Chaleur et accessoirement de chaufferies de taille plus réduite du département,
- contribuer à produire 30 % supplémentaires de plaquettes forestières, au terme des 3 années (2016-2018), tout en consolidant la production de bois d'œuvre,
- amener les propriétaires forestiers à s'impliquer dans une gestion durable de leur forêt et à évoluer du statut de propriétaires à celui de producteurs forestiers,
- créer les conditions d'un réseau local de production de plants forestiers,
- assurer le renouvellement des ressources humaines en forêt.

- **Description de l'action**

Les actions concrètes mises en œuvre dans le cadre de ce projet relèvent des 3 volets proposés par l'AMI :

Volet 1 : Investissements matériels

- Diagnostic des équipements d'exploitation et de transformation du bois énergie
- Plateformes de stockage bois énergie (lien avec action 3.2)
- Achats de matériels d'exploitation et de transformation du bois énergie :
- Réalisation de 30 places de dépôts en forêt dont 5 en 2017

Volet 2 : Amélioration des peuplements

- Diagnostics sylvicoles préalables
- Diagnostics sylvicoles à la parcelle avant exploitation
- Travaux de plantation / fonds plantation (intitulé)

Volet 3 : Animation

- Gestion durable et concertée de la propriété privée
- Regroupement des chantiers de coupes et travaux d'amélioration
- Renouvellement ressources humaines
- Réseau de producteurs de plants forestiers
- Réseau des producteurs de bois énergie

Les rôles et engagements respectifs de l'ensemble des partenaires sont présentés succinctement dans le tableau ci-dessous.

Partenaires	Rôles
Coordinateur : Département de l'Ain	Coordination / gestion financière et administrative
FIB 01 (Fédération Interprofessionnelle Bois 01)	Pilotage axe « amélioration des peuplements » Animation de l'action « renouvellement ressources humaines en forêt » Communication et concertation locale
ALEC01(Agence locale Energie Climat 01)	Pilotage axe « investissement » Réalisation d'un diagnostic « équipements » Animation du réseau de producteurs de bois énergie de l'Ain et mise en place de contrats d'approvisionnement
CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière)	Réalisation des diagnostics sylvicoles préalables Réalisation des diagnostics sylvicoles à l'échelle de la parcelle
Syndicat des forestiers privés de l'Ain	Identifier des parcelles répondant aux objectifs du projet et apporter un premier niveau d'information aux propriétaires concernés ; Communiquer sur le projet par le biais notamment de chantiers pilote ; Participer à la création d'un groupement de producteurs de plants dans l'Ain.
Usylvain(Union des Groupements de Sylviculteurs de l'Ain)	Sensibilisation des propriétaires à la gestion sylvicole, à la certification et aux enjeux de la gestion durable de leurs forêts ; Accompagnement de démarches collectives en vue de la réalisation de documents de gestion durable (plans de gestion groupés) avant orientation vers les organismes chargés de réaliser ses plans de gestion concertés ; Animation auprès des propriétaires forestiers pour regrouper des chantiers de coupes et d'amélioration (en lien avec le CRPF).
Groupement des Exploitations Forestières et des scieurs de l'Ain	Animation de l'action « renouvellement ressources humaines en forêt » Animation réseau de producteurs de plants forestiers – partie Est du département
Société Ain Environnement	Investissement en équipements d'exploitation forestière et plateforme de stockage Bois Energie
Scierie DUCRET	Investissement mini pelle avec tarière pour plantation
Société JERIFO	Investissement broyeur
Entreprise Julliard ETF	Investissement porteur

Autres bénéficiaires :

- les forestiers susceptibles de bénéficier des aides liées à l'amélioration des peuplements ne sont pas connus à ce jour et apparaissent dans le budget global en tant que « autres bénéficiaires amélioration peuplements »,
- les ETF intégrant le réseau de tuteurs en vue du renouvellement des ressources humaines en forêt ne sont pas encore connus à ce jour. Ces ETF, pour lesquels une aide au tutorat et sollicitée, apparaissent dans le budget global en tant que « autres bénéficiaires animation ressources humaines en forêt »,

- le consortium est en contact avec d'autres opérateurs économiques dont les investissements sont encore à l'état de projet. Ces partenaires, susceptibles d'intégrer le projet d'ici mi-2017, apparaissent dans le budget global en tant qu'« autres bénéficiaires équipements».

Le rôle de chaque partenaire du projet est précisé dans le dossier de l'AMI.

- **Indicateurs**

La quantité de bois actuellement contractualisée par les partenaires pour les chaufferies, visées par le projet, financées par le fonds chaleur et les autres chaufferies financées préalablement au fond chaleur s'élève à 20 000 tonnes / an. Si l'on comptabilise les autres unités de valorisation de chaleur et les autres chaufferies financées par le fonds chaleur des départements voisins, le volume de bois déjà contractualisé est de 46 000 tonnes/an. L'objectif du projet est de mobiliser un volume de bois énergie additionnel annuel de 20 000 t / an dont 10 000 tonnes seront contractualisées avec les chaufferies du fonds chaleur. Le volume de bois contractualisé supplémentaire sera issu à hauteur de 15% de forêts certifiées (a minima). En intégrant les autres unités de productions de chaleur et les chaufferies des territoires voisins financées par le fonds chaleur, le volume de bois contractualisé par les partenaires devrait atteindre 62 000 t/an d'ici la fin du projet.

En complément de la mobilisation du bois énergie, les actions mises en œuvre vont contribuer à mobiliser un volume de bois additionnel pour les usages bois d'industrie et bois d'œuvre estimé à 14 000 m³/an pour le bois d'œuvre et 3 000 t /an pour le bois d'industrie.

Pour les indicateurs plus précis se reporter au dossier de candidature.

Dispositif d'action	Maître d'ouvrage – Bénéficiaire	Taux d'aide	Plafond dépense subventionnable	Conditions éligibilité
Investissement matériels et immatériels	Les partenaires du projet		Voir détail AMI 2 555 678,00 €	
Investissements pour l'amélioration des peuplements forestiers	Les partenaires du projet		Voir détail AMI 1 028 100,00 €	
Animation/Etudes	Les partenaires du projet		Voir détail AMI 359 700,00 €	

Les montants et conditions d'éligibilité seront ajustés en fonction du conventionnement avec l'ADEME.

AXE 3 : Bois énergie : une stratégie multi-enjeux

Objectif : Contribuer au développement d'une filière bois-énergie locale

Action 3.2 : Structurer les projets de chaufferies de bois et de plateformes de stockage dans l'Ain

- **Contexte et enjeux**

En raison du nombre important de chaufferies bois individuelles et collectives actuellement en fonctionnement ou en projet dans le département de l'Ain, un travail de structuration de la filière bois énergie a été mené afin de satisfaire les besoins en combustibles. Au 1er janvier 2016, le département de l'Ain compte plus de 120 chaufferies bois collectives pour des établissements publics ou privés et des réseaux de chaleur pour une puissance totale de 51MW. La consommation totale des chaufferies s'élève approximativement à 62 890 tonnes par an. La production totale des différents approvisionneurs s'élève à 217 000 tonnes par an. Actuellement, le département est exportateur de bois énergie.

- **Description de l'action**

Pour aider à l'émergence de nouveaux projets, il est nécessaire d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans leur démarche.

Suivant les niveaux d'avancement des projets, le travail de l'ALEC01 consistera en :

- accompagnement dans le suivi des études de faisabilité et la prise de décisions,
- suivi de la réalisation des projets,
- suivi du bon fonctionnement des installations en service.

Pour mailler le territoire et faire face à la demande de bois énergie, l'investissement des collectivités et entreprises dans les plateformes bois énergie avec stockage couvert doit être soutenu par le livre blanc. Seules les plateformes servant à alimenter plusieurs chaufferies peuvent être aidées.

Les projets portés par des structures publiques et privées implantées (siège social) dans l'Ain peuvent s'inscrire dans cette action.

- **Indicateurs**

Accompagnement de 4 chaufferies bois par an

Accompagnement de 1 plateforme de stockage couverte par an

Aide à l'investissement dans une plateforme bois énergie par an

Dispositif d'action	Maître d'ouvrage – Bénéficiaire	Taux d'aide	Plafond dépense subventionnable	Conditions éligibilité
Accompagnement des chaufferies et des plateformes de stockage	ALEC01		Défini dans le cadre de la convention conclue avec ALEC01	
Aider les projets de plateformes publiques et privées implantées dans l'Ain	Maitres d'ouvrage de plateformes de stockage bois énergie	20%	290 000 euros HT par projet	Dépense éligible : immobilier et matériel. Condition d'utilisation du bois : 30% de la production pour des chaufferies de l'Ain

AXE 3 : Bois énergie : une stratégie multi-enjeux

Objectif : Contribuer au développement d'une filière bois-énergie locale

Action 3.3 : Promouvoir le chauffage au bois bûche de qualité

- **Contexte et enjeux**

Les appareils de chauffage à bois bûche anciens : cheminées, inserts et poêles dégradent la qualité de l'air en émettant des quantités importantes de particules fines, responsables de problèmes sanitaires. Le renouvellement de ces équipements anciens, associé à l'utilisation d'un combustible mieux séché et calibré permettent de réduire considérablement ces émissions. L'action contribuera aussi à promouvoir des acteurs économiques de la filière bois en pleine structuration : les producteurs de bois bûche professionnels et les installateurs de poêle à bois.

- **Description de l'action**

- Réaliser un état des lieux à l'échelle du département. L'objectif de cet état des lieux est de mieux connaître le parc d'installations existantes et son impact sur la qualité de l'air (en lien avec les données d'Air Rhône Alpes) pour développer par la suite une action adaptée,
- Développer des outils de communication pour sensibiliser et toucher les propriétaires d'appareils de chauffage bois bûche (identification de relais locaux : collectivités, vendeurs de matériel, vendeurs de bois),
- Mener des actions d'information de type réunions, visites de site,
- Conseiller les propriétaires pour le renouvellement de leurs appareils de chauffage bois bûche,
- Informer sur les caractéristiques des combustibles à privilégier et des normes associées.

Les partenaires de l'action sont ALEC01, FIB01 et Rhône Alpes Bois Bûche.

- **Indicateurs**

Nombre personnes conseillées : 250

Nombre de réunions organisées : 10

Dispositif d'action	Maître d'ouvrage – Bénéficiaire	Taux d'aide	Plafond dépense subventionnable	Conditions éligibilité
Sensibilisation et conseil des habitants et information des producteurs de bois bûches	ALEC01		Défini dans le cadre de la convention conclue avec ALEC01	

Contact

Direction générale adjointe
des finances, du développement
et de l'attractivité des territoires

Site de la Madeleine

45 avenue Alsace Lorraine

CS 10114

01000 Bourg-en-bresse

04 74 24 48 15

bois@ain.fr